

Arrêté n° 3302-2026/ARR/DAJI du 12 août 2026
portant désignation des représentants de la présidente de l'assemblée de la province
Sud et de représentants de la province Sud au sein des organismes extérieurs

Historique :

Créé par : Arrêté n° 3302-2026/ARR/DAJI du 12 août 2026 portant désignation
des représentants de la présidente de l'assemblée de la province Sud
et de représentants de la province Sud au sein des organismes
extérieurs

JONC du 19 août 20206
Page 17754

PARTIE 1 : REPRÉSENTANTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

TITRE 1 – SECTEUR DES FINANCES ET DU PATRIMOINE.....	art. 1er à 5
TITRE 2 – SECTEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	art. 6 à 26
TITRE 3 – SECTEUR DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT	art. 27 à 45
TITRE 4 – SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL	art. 46 à 50
TITRE 5 – SECTEUR DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE	art. 51 à 60
TITRE 6 – SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT	art. 61 à 81
TITRE 7 – SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	art. 82 à 85
TITRE 8 – SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT	art. 86 à 98
TITRE 9 – SECTEUR DE LA CULTURE.....	art. 99 à 106
TITRE 10 – SECTEUR DES EQUIPEMENTS PUBLICS, DE L'ENERGIE ET DES TRANSPORTS.....	art. 107 à 112
TITRE 11 – SECTEUR DU PERSONNEL ET DE LA REGLEMENTATION GENERALE	art. 113 à 124
TITRE 12 – SECTEUR DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS	art. 125 à 128

***PARTIE 2 : REPRÉSENTANTS DE LA PROVINCE SUD, OU DE SON ASSEMBLÉE, DÉSIGNÉS
PAR LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD art. 129 à 140***

**PARTIE 1 : REPRÉSENTANTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE
SUD**

TITRE 1 – SECTEUR DES FINANCES ET DU PATRIMOINE

Article 1^{er}

Au Comité des finances locales, est désignée :

- M. Gil BRIAL.

Article 2

A la Commission d'appels d'offres des marchés provinciaux (CAO-MP), sont désignés :

Arrêté n° 3302-2026/ARR/DAJI du 12 août 2026

Mise à jour le 12/08/2026

- M. Christophe VERGES, titulaire ;
- M. Christophe BERGERY, suppléant.

Article 3

A l'assemblée générale du Groupement d'intérêt économique pour le système d'exploitation, de répartition et d'administration des informations localisées (GIE SERAIL) est désigné :

- M. Yves LEMAISTRE.

Article 4

Au conseil d'administration de l'Institut calédonien de participation (ICAP), est désigné :

- M. Raphaël LARVOR.

Article 5

Au comité de sélection et de suivi relatif au budget participatif est désignée :

- Mme Marion BASTOGI.

TITRE 2 – SECTEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Article 6

Au Groupement d'intérêt public Technopole de la Nouvelle-Calédonie, est désigné :

A l'assemblée générale et au conseil d'administration :

- M. Levay ROY.

Article 7

A l'assemblée générale de la Chambre du commerce et de l'industrie de la Nouvelle-Calédonie (CCINC), est désignée :

- Mme Naïa WATEOU.

Article 8

A l'assemblée générale de la Chambre de métiers et d'artisanat de la Nouvelle-Calédonie (CMA-NC), est désignée :

- Mme Léa TRIPODI.

Article 9

Au Comité consultatif d'action économique (CCAIE) - partie économie générale, est désignée :

- Mme Amandine BUI-DUYET

Article 10

Au Comité consultatif d'action économique (CCAIE) - partie économie maritime, est désigné :

- M. Cael NORMANDON.

Article 11

Au Comité consultatif d'action économique (CCAIE) - partie économie rurale, est désigné :

- M. Florent PERRIN

Article 12

Au Comité consultatif des mines (CCM), est désigné :

- M. Guillaume DENIS.

Article 13

Au Comité d'agrément des agences de voyage et agences de tourisme, est désignée :

- Mme Flore ROUDAUT.

Article 14

Au Comité de pilotage de Saint-Louis, est désigné

:

- M. Florent PERRIN.

Article 15

Au Comité des investissements hôteliers touristiques, est désignée :

- Mme Wendy MULIAKAAKA.

Article 16

Au Comité des productions locales, est désigné :

- M. Gil BRIAL.

Article 17

A la Commission consultative d'agrément des entreprises nautiques touristiques, est désignée :

- Mme Flore ROUDAUT.

Article 18

A la Commission consultative des pratiques commerciales (CCPC), est désignée :

- Mme Charlène GAUTIER.

Article 19

Au Conseil de soutien à l'export (CSE), est désigné :

- M. Gil BRIAL.

Article 20

Au comité de gestion du Fonds de garantie de la province Sud (FGPS), est désigné :

- M. Gil BRIAL.

Article 21

Au conseil d'administration du Fonds Nickel est désigné :

- M. Guillaume DENIS.

Article 22

A la commission territoriale consultative du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA), est désigné :

- M. Cael NORMANDON.

Article 23

Au comité de gestion du Fonds de garantie pour le développement des terres coutumières (FGTC), est désigné :

- M. Stéphane POIWI.

Article 24

A l'assemblée générale et au conseil d'administration d'Initiative Nouvelle-Calédonie, est désignée :

- Mme Charlène GAUTIER.

Article 25

A la commission consultative pour l'exploitation économique (COCOECO) de l'aéroport de Nouméa – La Tontouta, est désigné :

- M. Christophe VERGES, titulaire.

Article 26

Au conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Economique Nouvelle-Calédonie Tourisme (NCT), est désignée :

- Mme Wendy MULIAKAAKA.

TITRE 3 – SECTEUR DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT

Article 27

Au Comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud (CAUPS), est désigné :

- M. Gil BRIAL.

Article 28

Au Comité de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions en province Sud (CCAPEPS) est désignée :

- Mme Léa TRIPODI.

Article 29

Au Comité de coordination du dispositif d'accompagnement au logement (DAL) est désigné :

- M. Gil BRIAL.

Article 30

Au Comité de suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie (CSSAD), est désigné :

- M. Gil BRIAL.

Article 31

A la Commission d'appel d'offres de la société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (CAO SECAL) pour les marchés passés dans le cadre d'une concession d'aménagement sont désignés :

- M. Christophe VERGES, titulaire ;
- M. Franck LADRECH, suppléant.

Article 32

Au Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Boulouparis, est désigné :

- M. Christophe VERGES.

Article 33

Au Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Bourail, est désigné :

- M. Christophe VERGES.

Article 34

Au Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Nouméa, est désigné :

- M. Christophe VERGES.

Article 35

Au Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Dumbéa est désigné :

- M. Christophe VERGES.

Article 36

Au Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune du Mont-Dore est désigné :

- M. Christophe VERGES.

Article 37

Au Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Païta est désigné :

- M. Christophe VERGES.

Article 38

Au Comité d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de La Foa est désigné :

- M. Christophe VERGES.

Article 39

Au Comité d'études, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Farino est désigné :

- M. Christophe VERGES.

Article 40

A la Commission de gestion et d'admission au bénéfice de l'aide au logement, est désignée :

- Mme Muriel MALFAR PAUGA.

Article 41

A la Commission des lots industriels, est désigné :

- M. Christophe VERGES.

Article 42

Au Conseil de l'urbanisme et de l'habitat, est désignée :

- M. Jordan COURTOT.

Article 43

A la commission d'attribution des logements de la Société d'économie mixte Sud Habitat (SEM SUD HABITAT), est désigné :

- M. Xavier ROSSARD.

Article 44

A la Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) sont désignés :

A la commission d'attribution des logements :

- M. Jordan COURTOT ;

A la commission d'appel d'offres et au jury de concours :

- Mme Léa TRIPODI.

Article 45

Au Comité de l'habitat de la province Sud (CHPS), est désigné :

- M. Gil BRIAL.

TITRE 4 – SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL

Article 46

Au Comité consultatif sur les produits phytopharmaceutiques à usage agricole (PPUA) et à usage jardin, sont désignés :

- M. Frédéric GIMAT, titulaire ;
- M. Loïc Bourguine, suppléant.

Article 47

A la Commission consultative des baux ruraux (CCBR), est désigné :

- M. Levay ROY.

Article 48

Au Comité de l'eau et au Forum de l'eau, est désigné :

- M. Cael NORMANDON.

Article 49

A la Commission consultative spécialisée « L'organisme de gestion », est désigné :

- M. Levay ROY.

Article 50

Au Comité de gestion du fonds de soutien à la politique de l'eau partagée en Nouvelle-Calédonie est désigné :

- M. Florent PERRIN.

TITRE 5 – SECTEUR DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

Article 51

Au conseil d'administration de l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC), est désignée :

- Mme Marie-Laure UKEIWE.

Article 52

A l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'Association de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes en Nouvelle-Calédonie (ASEA-NC), est désignée :

- Mme Barbara PELLAN.

Article 53

Au conseil d'administration du Comité de coordination de l'aide médicale urgente (CCAMU), est désigné :

- M. Jean-Baptiste FRIAT.

Article 54

Au Comité de coordination des baignades en Nouvelle-Calédonie, est désigné :

- M. Nicolas YAMAMOTO.

Article 55

Au conseil d'administration du Comité de prévention de la Nouvelle-Calédonie (CPNC), est désignée :

- Mme Léa TRIPODI.

Article 56

A la Commission consultative de l'aide médicale et des aides sociales, est désignée :

- Mme Christiane SARIDJAN-VERGER.

Article 57

A la Commission d'agrément des candidats à l'adoption, est désignée :

- Mme Christiane SARIDJAN-VERGER.

Article 58

A la Commission d'agrément des candidats à la fonction de famille d'accueil, est désignée :

- Mme Christiane SARIDJAN-VERGER.

Article 59

A la Commission de suivi du dépistage anonyme et gratuit du virus de l'immunodéficience humaine, est désignée :

- Mme Patricia PEDRE.

Article 60

A la Commission de concertation en santé mentale est désignée :

- Mme Marie-Laure UKEIWE.

TITRE 6 – SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Article 61

Au conseil d'administration de l'Agence calédonienne de l'énergie (ACE), est désigné :

- M. Bastian MORVAN.

Article 62

A l'assemblée générale de l'Association de surveillance calédonienne de la qualité de l'air (SCAL'AIR), est désignée :

- Mme Laure MOREAU.

Article 63

A l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'Association observatoire de l'environnement (OEIL), est désigné :

- M. Florent PERRIN.

Article 64

Au Comité consultatif de l'environnement (CCE), est désignée :

- M. Cael NORMANDON.

Article 65

Au Comité de suivi du schéma provincial de gestion des déchets, est désigné :

- M. Cael NORMANDON.

Article 66

Au Comité local d'information de Thio (CLI Thio), est désigné :

- M. Cael NORMANDON.

Article 67

Au Comité local d'information et de concertation de Gadji (CLIC Gadji), est désigné :

- M. Cael NORMANDON.

Article 68

Au Comité local d'information de Poya (CLI Poya), est désigné :

- M. Caël NORMANDON.

Article 69

Au comité local d'information de la société Le Nickel (CLI – SLN) sont désignés :

- M. Briec FROGIER, titulaire ;

- M. Cael NORMANDON, suppléant.

Article 70

Au Comité d'information et de concertation de Gouaro-Deva (CICGD), est désigné :

- M. Levay ROY.

Article 71

A la Commission d'agrément relative à la gestion des déchets, est désigné :

- M. Cael NORMANDON.

Article 72

Au Comité de gestion de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) – Province Sud est désigné :

- M. Cael NORMANDON

Article 73

A la Commission hydrographique de Nouvelle-Calédonie, est désigné :

- M. Stéphane BURCK.

Article 74

Au comité de gestion du Fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions, est désigné :

- M. Cael NORMANDON.

Article 75

Au comité de pilotage, scientifique et stratégique de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), est désignée :

- Mme Virginie RUFFENACH.

Article 76

Au comité de gestion du Parc naturel de la mer de corail, est désignée :

- M. Cael NORMANDON.

Article 77

Au comité de pilotage du Parc provincial de la côte oubliée, est désigné :

Arrêté n° 3302-2026/ARR/DAJI du 12 août 2026

Mise à jour le 12/08/2026

- M. Cael NORMANDON.

Article 78

A l'Initiative française pour les récifs coralliens, au comité local, est désigné :

- M. Nicolas PEBAY.

Article 79

A la Conférence annuelle des commissions communales de gestion des risques est désigné :

- M. Laurent BOURDON.

Article 80

Au Comité de pilotage de la politique publique de gestion des risques (PPGR) est désigné :

- M. Lionel ADRIAN.

Article 81

Au Comité calédonien du changement climatique (CCC), est désigné :

- M. Cael NORMANDON.

TITRE 7 – SECTEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Article 82

A la Commission paritaire de l'emploi local de la fonction publique (CPELFP), sont désignées :

- Mme Marie-Ange MORVAN titulaire ;

- Mme Mélyssa JULIA, suppléante.

Article 83

A la commission de sélection du Groupement d'intérêt public Formation cadres avenir, est désignée :

- Mme Léa TRIPODI.

Article 84

Au conseil d'administration et au conseil de formation de l'Institut de formation à l'administration publique (IFAP) sont désignées :

- Mme Marie-Ange MORVAN, titulaire ;
- Mme Mélyssa JULIA, suppléante.

Article 85

Au conseil partenarial de la Médiathèque pédagogique des enseignants de l'Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFM), est désigné :

- M. Loïc BASSET-CREUGNET.

TITRE 8 – SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT

Article 86

Au Comité de sélection et de suivi « collège nouvelle génération » est désigné :

- M. Loïc BASSET-CREUGNET.

Article 87

Au Comité inter-collectivités technique de l'éducation (CITE), est désignée :

- Mme Marie-Laure UKEIWE.

Article 88

A la Commission consultative des bourses – études supérieures ou spécialisées, est désignée :

- Mme Marie-Laure UKEIWE.

Article 89

A la Commission relative aux aides à la mobilité universitaire en Australie pour les étudiants de la province Sud, est désignée :

- Mme Marie-Laure UKEIWE.

Article 90

Au Conseil consultatif de la recherche, est désignée :

- Mme Léa TRIPODI.

Article 91

Au Conseil consultatif de l'enseignement (CCENC), est désignée :

- Mme Marie-Jo BARBIER.

Article 92

Au Conseil partenarial de l'enseignement des langues et de la culture kanak (LCK), est désignée :

- Mme Marie-Laure UKEIWE.

Article 93

Au comité de suivi de la convention avec la Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC), est désigné :

- M. Loïc BASSET-CREUGNET.

Article 94

Au Jury d'examen des dossiers des candidats au prix de la province Sud d'encouragement à la recherche, est désignée :

- Mme Léa TRIPODI.

Article 95

Au Jury d'examen des dossiers des candidats au prix d'excellence de la province Sud aux diplômés de l'enseignement supérieur, est désignée :

- M Mme Marie-Laure UKEIWE.

Article 96

Au Jury spécial d'attribution des bourses d'encouragement à la recherche universitaire, est désignée :

Arrêté n° 3302-2026/ARR/DAJI du 12 août 2026

Mise à jour le 12/08/2026

- Mme Marie-Laure UKEIWE.

Article 97

Au conseil d'administration de l'Office central de la coopération à l'école de Nouvelle-Calédonie (OCCE), est désignée :

- Mme Florence SEYTRES.

Article 98

Au conseil d'administration de la Maison de l'étudiant de la Nouvelle-Calédonie, est désigné :

- M. Cael NORMANDON.

TITRE 9 – SECTEUR DE LA CULTURE

Article 99

Au conseil d'administration de l'Académie des langues kanak (ALK), est désignée :

- Mme Marie-Laure UKEIWE.

Article 100

Au conseil d'administration de l'Agence de développement de la culture kanak (ADCK), est désignée :

- Mme Marie-Laure UKEIWE.

Article 101

Au conseil d'administration de la Bibliothèque Bernheim, est désignée :

- Mme Isabelle CHAMPMOREAU.

Article 102

Au conseil d'administration du Conservatoire des arts de la Nouvelle-Calédonie, est désignée :

- Mme Isabelle CHAMPMOREAU.

Article 103

A la Commission des sites et monuments historiques, est désignée :

- Mme Isabelle CHAMPMOREAU.

Article 104

Au Jury d'attribution de la bourse d'enseignement artistique (BEA), est désignée :

- Mme Léa TRIPODI.

Article 105

Au Jury d'attribution du dispositif de soutien à la création artistique, est désignée :

- Mme Léa TRIPODI.

Article 106

Au Groupe interinstitutionnel « Culture » sont désignés : représentants de la présidente de l'assemblée :

- Mme Marie-Laure UKEIWE, titulaire,
- Mme Laura VENDEGOU, suppléante ; représentants de l'administration :
- M. Paul-Antoine GRANGEON, titulaire,
- Mme Alexia DUCHESNE suppléante.

TITRE 10 – SECTEUR DES EQUIPEMENTS PUBLICS, DE L'ENERGIE ET DES TRANSPORTS

Article 107

A la Commission consultative d'aide à la sécurisation des commerces (CCASC), est désigné :

- M. Gil BRIAL.

Article 108

Au Conseil permanent de la sécurité routière (CPSR), est désigné :

- M. Nicolas YAMAMOTO.

Article 109

A la commission de soutien à l'activité du Syndicat mixte des transports urbains du grand Nouméa (SMTU), est désigné :

- M. Jean-Pierre BREYMAND.

Article 110

Au comité local de sûreté des aéroports domestiques en Nouvelle-Calédonie (CLSAD) est désigné :

- M. Franck LADRECH.

Article 111

A l'Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC), au conseil d'administration, est désignée :

- Mme Sonia BACKES.

Article 112

: A la commission nautique est désigné :

- M. Franck LADRECH.

TITRE 11 – SECTEUR DU PERSONNEL ET DE LA REGLEMENTATION GENERALE

Article 113

Au conseil d'administration de la Caisse locale de retraites (CLR), est désigné :

- M. Cael NORMANDON.

Article 114

A la Commission administrative paritaire, sont désignées :

- M. Christophe VERGES, secrétaire général de la province Sud par intérim, titulaire ;

Mme Marie-Ange MORVAN, directrice des ressources humaines de la province Sud, 1ère suppléante ;

- Mme Mélyssa JULIA, directrice adjointe des ressources humaines de la province Sud, 2e suppléante ;

Arrêté n° 3302-2026/ARR/DAJI du 12 août 2026

Mise à jour le 12/08/2026

- Mme Emilie DEMECH, chef du service du développement des carrières, du conseil et des relations sociales, 3^{ème} suppléante ;

- Mme Constance LE ROUX, chef du service de la formation, de l'insertion et de la prévention, 4^e suppléante ;

- Mme Devi MINATCHY, directrice adjointe de l'éducation et de la réussite, 5^e suppléante ;

- Mme Christèle BOSSERELLE, chef du service des ressources humaines de la direction de l'éducation et de la réussite de la province Sud, 6^e suppléante.

Article 115

Au Conseil d'évaluation du centre pénitentiaire de Nouvelle-Calédonie (CECP), est désignée :

- Mme Virginie RUFFENACH.

Article 116

Au comité de pilotage du numérique est désigné :

- M. Loïc BASSET-CREUGNET.

Article 117

A la Commission numérique inclusif et durable (NID) de l'association Organisation Professionnelle de l'Economie Numérique (OPEN), est désignée :

- Mme Elisa LEONARD.

Article 118

Au Conseil intercommunal de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance (CISPD) de Farino-Sarraméa-La Foa-Moindou, est désigné :

- M. Laurent BOURDON.

Article 119

Au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) du Mont-Dore, est désigné :

- M. Laurent BOURDON.

Article 120

Au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Bourail, est désigné :

- M. Laurent BOURDON.

Article 121

Au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Dumbéa, est désigné :

- M. Laurent BOURDON.

Article 122

Au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Païta, sont désignés :

- M. Laurent BOURDON ;

- M. Florent PERRIN.

Article 123

Au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Nouméa est désigné :

- M. Laurent BOURDON.

Article 124

Au Conseil territorial de sécurité et de prévention de la délinquance (CTSPD), sont désignés :

- M. Laurent BOURDON ;

- M. Florent PERRIN.

TITRE 12 – SECTEUR DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS

Article 125

Au Centre d'information jeunesse de Nouvelle-Calédonie (CIJ-NC), est désigné :

- M. Cael NORMANDON.

Article 126

A la Commission territoriale du centre national pour le développement du sport (CNDS), est désigné :

- M. Nicolas YAMAMOTO.

Article 127

Au Comité stratégique du haut conseil de la jeunesse et de l'animation socio-éducative de la Nouvelle-Calédonie est désigné :

- M. Cael NORMANDON.

Article 128

Au comité de pilotage du service national universel (SNU), est désignée :

- Mme Marion BASTOGI.

PARTIE 2 : REPRÉSENTANTS DE LA PROVINCE SUD, OU DE SON ASSEMBLÉE, DÉSIGNÉS PAR LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Article 129

A l'assemblée générale de la Mutuelle des fonctionnaires (MDF), sont désignées :

- Mme Marie-Ange MORVAN, titulaire ;

- Mme Mélyssa JULIA, suppléante.

Article 130

Au conseil d'administration de l'Eco-organisme SAS TRECODEC, est désigné :

- M. Cael NORMANDON.

Article 131

Au comité de pilotage et à l'assemblée générale de la SCI Forum de la colline, sont désignés :

- M. Christophe VERGES, titulaire ;

- M. Paul-Antoine GRANGEON, suppléant.

Article 132

Au comité d'orientation et de pilotage de la caisse locale de retraites (CLR), sont désignées :

- Mme Marie-Ange MORVAN, titulaire ;
- Mme Mélyssa JULIA, suppléante.

Article 133

Au Comité supérieur de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (CSFP), où le secrétaire général de la province Sud siège es-qualités, sont désignées :

- Mme Marie-Ange MORVAN, directrice des ressources humaines de la province Sud, suppléante ;
- Mme Mélyssa JULIA, directrice adjointe des ressources humaines, suppléante.

Article 134

A la Commission territoriale des jeux, est désigné :

- M. Christophe BERGERY

Article 135

A la Commission consultative territoriale en matière de sécurité, est désigné :

- M. Stéphane POIWI.

Article 136

Au Comité local d'information du centre de traitement de déchets dangereux, de déchets non dangereux et de déchets d'activités de soins de la SA PROMED, est désigné :

- M. Cael NORMANDON.

Article 137

Au Comité technique de la politique publique de gestion des risques (PPGR), est désigné :

- M. Laurent BOURDON.

Article 138

En cas d'absence ou d'empêchement des représentants désignés par le présent arrêté, la présidente de l'assemblée de province Sud peut, le cas échéant, désigner par pouvoir, valable pour une séance déterminée, un autre représentant au sein des organismes concernés.

Article 139

L'arrêté n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des représentants de la présidente de l'assemblée de la province Sud et de représentants de la province Sud au sein des organismes extérieurs est abrogé.

Article 140

Le présent arrêté sera transmis à Mme la commissaire déléguée de la République, publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie et notifiés aux intéressés.